

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La CPME lance le Groupement de Prévention Agréé du Loiret

Conférence de Presse : JEUDI 31 OCTOBRE 2019 – 11h

23 avenue des Droits de l'Homme, ORLEANS



Groupement  
de prévention  
agréé du loiret

### LA CPME LANCE LE GPA 45

Accompagner gratuitement et en totale confidentialité le dirigeant d'entreprise en difficulté ou s'interrogeant sur son avenir, telle est la mission principale du GPA 45 animé par des experts jeunes retraités (chef d'entreprise, expert-comptable, avocat, notaire, banquier, cadre du groupe EGEE, huissier de justice, juge au Tribunal de Commerce, ...).

Créé à l'origine en 2016 en Loir et Cher à l'initiative de Patrice Duceau, le GPA actif dans le département du Loiret et présidé par Jean-Claude Turibe, est une association issue de l'application de l'article 611-1 du Code du Commerce (loi du 27 août 1985) bénéficiant de l'agrément de la Préfecture.

Dans sa démarche confidentielle, le GPA 45 est en capacité de proposer, outre son expertise gratuite, une aide financière émanant des collectivités territoriales : REVICENTRE (DIRRECTE et DEV'UP), Initiative Loiret et Boutique de Gestion (BGE), mais aussi un soutien psychologique avec APESA.

Depuis son lancement en mars 2019 dans le Loiret et son installation dans un bureau mis à disposition par la CPME 45, le GPA 45 a traité à ce jour de nombreux dossiers et élaboré avec le chef d'entreprise des plans d'actions lorsque l'entreprise est jugée viable. Dans ce cas, le GPA 45 peut accompagner par exemple la mise en place et l'obtention de :

- Convention de prévention avec l'URSSAF et le SSI
- Étalement des recouvrements auprès de la DGFIP
- Négociation ou maintien de découverts bancaires et autres concours court terme et révision de la cotation de l'entreprise auprès de la Banque de France
- Aides financières des collectivités territoriales : REVICENTRE, Initiative Loiret à l'appui des prêts de Transition et de Croissance

Solliciter le plus tôt possible le GPA rendra plus efficace encore son action auprès du dirigeant d'entreprise, pensant avoir épuisé en interne toutes ses réflexions afin d'éviter le recours ultime des Tribunaux de Commerce.

Un numéro d'appel dédié et confidentiel : 02 38 54 01 01 – [contact@gpa45.fr](mailto:contact@gpa45.fr)  
Ce service à destination de toutes les entreprises du département du Loiret est gratuit.

Point presse : Jeudi 31 octobre 2019 de 11h à 12h

Contact : Olivier BORAUD, secrétaire général de la CPME 45 - 02 38 54 95 85

Mail : [contact@cpmeloiret.fr](mailto:contact@cpmeloiret.fr)